

Conseil Municipal du 27 mai 2009

Présents : M. LAURET Bernard, Maire ; M. DUPONTEIL, Mme MANUEL, M. APPOLLOT, adjoints ; M. LALUBIN, Mme DESPAGNE, M. GRIMAL, M. FRITÉGOTTO, Mme BOURRIGAUD, M. CABIRO, M. RAMOS-CAMPOS, M. DAVID BEAULIEU, Mme MAARFI-MOULIÉRAC et M. MÉRIAS, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mlle VAUTHIER, Mme BOUYER, M. BERTRAND et M. LE DOUGUET, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mlle VAUTHIER à M. CABIRO
M. LE DOUGUET à Mme MANUEL.

Secrétaire de séance : Mme BOURRIGAUD

1- approbation du PV du conseil municipal du 25 mars 2009

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Tirage au sort des jurés d'assises

Dans le cadre de la liste préparatoire des jurés d'assises, les six personnes ci-après indiquées, ont été tirées au sort : Audrey VIEN, Jean Gervais PUYOL, Reine LONCAN, Stéphanie de BOUARD de LAFOREST, Karim BENCHIHEB, Caroline GRACIA.

3- Dénomination de l'avenue Jacques GOUDINEAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de nommer « avenue Jacques GOUDINEAU » la portion de route de Montagne, allant du rond-point des allées Bourgeoises au panneau d'agglomération après le stade municipal. Cette manifestation, à laquelle toute la population saint-émilionnaise est conviée, aura lieu le dimanche 28 juin 2009, jour du 2^{ème} anniversaire du décès du premier magistrat. Elle débutera par une messe célébrée à 10 heures en l'Eglise Collégiale, suivie de l'inauguration de la plaque devant la Gendarmerie. Un vin d'honneur, offert sur le stade, clôturera cet hommage mérité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, valide cette proposition.

4- Procédure de « catastrophe naturelle » et de « calamités agricoles »

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la situation alarmante de nombreux viticulteurs de la commune dont les vignes ont subi d'importants dommages, mercredi 13 mai 2009, lors du violent orage de grêle, accompagné de vents soufflant à plus de 100 km/heure.

Une part importante des récoltes 2009 est compromise. Les abats de pluies, supérieurs à plus de 35 mm en une heure, ont, par ailleurs, empêché les viticulteurs de traiter correctement. Les récoltes 2010 sont également compromises, en raison des difficultés que rencontreront les viticulteurs au moment de la taille.

De mémoire de Saint-Émilionnais, un phénomène de cette ampleur associant la grêle et des vents de plus de 100 km/heure, ne s'est jamais produit dans notre région. De plus, pour ne rien arranger, le réseau ADELFA de portée certes limitée et destiné à lutter contre les risques de grêles, n'a pas été actionné avant l'orage, malgré les prévisions de Météo France.

En raison de la conjoncture économique actuelle, Monsieur le Maire précise que de nombreuses exploitations, non assurées pour la grêle, sont ainsi fragilisées et propose au Conseil Municipal de solliciter, auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde, la reconnaissance du caractère de catastrophe naturelle et de calamités agricoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- Travaux de consolidation des maçonneries du Cloître des Cordeliers

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation de la seconde tranche conditionnelle concernant les travaux de consolidation des maçonneries (façade ouest) du Cloître des Cordeliers. Ces travaux, d'un montant de 150 000 € HT, sont programmés pour la fin de l'année 2009. Ils sont subventionnés à hauteur de 80 %, le solde à la charge de la commune s'élevant à 30 000 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'engagement de cette seconde tranche conditionnelle.

Monsieur le Maire informe ensuite ses collègues d'une réflexion en cours sur une éventuelle couverture des parties restaurées comme réalisée à l'abbaye de la Sauve-Majeure.

6- FDAEC 2009

Monsieur le Maire informe ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Général de la Gironde au cours de l'assemblée plénière du 18 décembre 2008.

Une récente réunion cantonale, présidée par Monsieur Gilbert MITTERRAND, conseiller général, a permis d'octroyer à la commune de SAINT-ÉMILION une subvention de 25 782,00 € (vingt cinq mille sept cent quatre vingt deux euros), somme identique à celle accordée l'année passée.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité, cette proposition et précise que cette somme sera affectée à des travaux de voirie.

7- Cessions de terrains communaux

a- Parcelle AL 328 lieu-dit « Les Combes »

A la demande de M. le Maire, Emmanuel RAMOS rappelle la genèse de ce dossier qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. Plusieurs solutions s'avèrent possibles : cette parcelle, d'une superficie de 2455 m², située à l'entrée du camping, pourrait être vendue au propriétaire dudit camping - ce terrain est estimé par le service des Domaines à 21 000 € - mais le propriétaire viticulteur voisin pourrait également être intéressé. D'autre part, la municipalité souhaite que soit aménagée, sur le territoire communal, une aire d'accueil pour les camping-cars afin que ceux-ci ne demeurent pas dans la cité.

Après discussion et devant la complexité de ce dossier, Monsieur le Maire propose que la commission chargée de ce dossier se réunisse avec les propriétaires du camping, Mr et Mme DECAMPS avant de prendre une décision.

b- Parcelle AO 87 lieu-dit « La Madeleine »

Dans le cadre de la vente éventuelle de cette parcelle dont la commune n'a, à ce jour, aucune utilité, l'avis du Service Régional de l'Archéologie sera sollicité. En effet, cette parcelle, d'une surface de 2 080 m², était autrefois un cimetière et, à ce titre, il semble préférable de s'assurer que le service de l'Archéologie soit favorable à cette cession.

Si tel est le cas, cette parcelle étant classée en zone AOC et inscrite « en vignes » au PSMV, Monsieur le Maire chargera le notaire de contacter les deux propriétaires voisins, AUSONE et BELAIR MONANGE.

Par un vote à main levée et par 11 voix pour, 2 contre (Mrs DUPONTEIL et LALUBIN) et 3 abstentions (**Mesdames MANUEL et MAARFI**), le Conseil Municipal est favorable au principe de la cession de cette parcelle, après avis du Service de l'Archéologie.

8- Demande de classement Commune touristique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des modalités permettant l'obtention de la dénomination « commune touristique ». Il rappelle que, depuis 2001, les communes de la Juridiction ont transféré la compétence « tourisme » à la communauté de communes. Cette dernière porte un projet touristique collectif, pour l'ensemble des huit communes de la Juridiction, depuis son inscription, en 1999, au Patrimoine Mondial par l'UNESCO. En conséquence, la constitution d'un dossier de demande de dénomination « commune touristique » pour l'ensemble des huit communes de la Juridiction s'avère cohérent.

Après avoir indiqué que la communauté de communes peut présenter les demandes de dénominations pour les huit communes du territoire puisque les conditions légales sont respectées à savoir que la communauté de communes de la Juridiction de Saint-Émilion est un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre ayant la compétence du tourisme, M. le Maire précise les critères de dénomination « commune touristique », à savoir :

PROMOTION : avoir un office du tourisme classé, au moins, 2 étoiles. La présence de l'office du tourisme intercommunal 4 vaut présence dans chacune des communes de la Juridiction si le dossier est déposé pour l'ensemble des huit communes.

*ANIMATION : proposer, en période touristique, des animations culturelles, artistiques, gastronomiques, sportives.

*HÉBERGEMENT : disposer d'une capacité d'hébergement suffisante (calcul d'un pourcentage lié aux nombre de lits / population ; 8.5% minimum pour la Juridiction qui dispose d'au moins 20.29% sur le territoire entier). Ce critère est à considérer sur l'ensemble de la Juridiction, si le dossier est déposé pour l'ensemble des huit communes.

Bien que la commune de Saint-Émilion soit déjà labellisée « station classée », elle doit, également, suite au nouveau décret du 2 septembre 2008, demander sa dénomination en qualité de « commune touristique ». Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter une demande de dénomination « commune touristique » pour la commune de Saint-Émilion. Il propose, à cet égard, d'insérer cette demande de dénomination dans un dossier unique et centralisé, constitué et déposé par la communauté de communes, sur le périmètre des huit communes de la Juridiction de Saint-Émilion, pour ces huit communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de présenter une demande de dénomination « commune touristique » pour la commune de Saint-Émilion

- d'insérer cette demande de dénomination dans un dossier unique et centralisé, constitué et déposé par la communauté de communes, sur le périmètre du territoire de la Juridiction inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial, pour les huit communes intégrées à la communauté de communes,

- de charger Monsieur le Président de la communauté de communes de constituer le dossier de demande de dénomination et de le déposer, accompagné de la présente délibération, auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.

9- Convention tripartite pour la mise en place et la gestion des conteneurs à déchets ménagers

A la demande de M. le Maire, Bernard CABIRO présente à l'assemblée le projet établi avec la Communauté de Communes et le SMICVAL, pour une meilleure gestion des ordures ménagères notamment dans la cité et plus précisément les déchets professionnels.

Le principe de containers enterrés, de 5 m³ à proximité de la cité permettra aux professionnels de déposer eux-mêmes leurs déchets suivant les cadences et horaires de leur choix. Ainsi, la salubrité des rues et l'esthétique des lieux pourront être préservés. Ces containers seront ensuite vidés par le SMICVAL suivant un ramassage organisé une à deux fois par semaine, selon la période. Les bacs seront fournis gratuitement par le SMICVAL, à charge pour la commune d'assumer la partie « génie civil ». Deux sites sont proposés : le premier près de la Salle Polyvalente et le second sur le parking de la Gare.

Après un débat sur le choix des emplacements. Monsieur le Maire sollicite un vote de principe sur ce projet et demande que des sondages soient effectués sur le site de la Salle Polyvalente permettant de finaliser l'emplacement exact de ces conteneurs.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte le principe de ce projet et valide la proposition de sondage.

10- Demande de transfert de licence IV

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Préfecture de la Gironde sollicitant l'avis de la commune sur la demande de transfert de licence IV, provenant du 9 rue Jean Jaurès à BASSENS vers le 2, place du Marché au Bois à SAINT-EMILION pour le compte de Mr Sharam NANCHIAN LANGROUDI.

Il rappelle ensuite à l'assemblée les précédentes discussions relatives à l'opportunité d'émettre un avis défavorable à toute demande de transfert de licence de boissons de 4ème catégorie pour création d'un établissement nouveau. Après avoir précisé qu'à ce jour, 36 licences de débits de boissons - auxquelles s'ajoute une vingtaine de licences pour restaurant - sont recensées sur le territoire de la commune dont 22 licences de 4ème catégorie, Monsieur le Maire propose d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret et par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- conscient de la nécessité de préserver les besoins de la population de Saint-Emilion, chiffrée au dernier recensement à 2 194 habitants, soit une minoration de 1 100 habitants depuis 1975, et de l'importance de maintenir un relatif équilibre entre cette population sédentaire et les très nombreux touristes fréquentant la cité située au cœur de la commune classée au Patrimoine Mondial
- conscient du nombre très élevé de licences attribuées à ce jour, quelquefois délivrées sans respect de la réglementation applicable - certains établissements étant situés à moins de 50 mètres de l'école privée ou d'un monument classé -

Approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide d'émettre un avis défavorable à toute nouvelle demande de licence de débit de boissons de 4ème catégorie générée par la création d'un nouvel établissement.

En conséquence, un avis défavorable est donné à la demande ci-dessus énoncée.

De plus, Monsieur le Maire demande à la commission municipale chargée de la gestion des terrasses (Commission d'urbanisme) de bien vouloir se réunir et étudier les implantations actuelles et les possibles projets d'extension, très rapidement.

11- Questions diverses

- A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la création d'un poste de rédacteur-chef pour la nomination de Valérie BARGE dans le cadre

d'un avancement de grade et décide la suppression du poste de rédacteur principal, à compter du 1^{er} juin 2009.

- Création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} août 2009. Le contrat à durée déterminée de Jérôme SARLAT se termine le 31 juillet prochain. Son travail donnant satisfaction, Monsieur le Maire propose de le nommer stagiaire le 1^{er} août pérennisant ainsi son poste de « peintre » avant titularisation à la fin de l'année de stage. Le Conseil Municipal accepte la nomination par 15 voix pour et une abstention (Xavier DAVID BEAULIEU).
- Création d'un Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE) : Monsieur le Maire propose la création d'un CAE d'une durée de 2 ans pour Valérie FAGINO à compter du 1^{er} juin 2009. Ce contrat est subventionné à hauteur de 90 %. L'assemblée, après en avoir délibéré, et par 14 voix pour et 2 abstentions (Xavier DAVID BEAULIEU et Bernard CABIRO) accepte la proposition d'embauche.
- Organisation d'un point sourire le 11 juillet à Saint-Emilion : vente de produits du terroir (légumes, vin, miel...) au rond-point du Palis Cardinal. L'assemblée est favorable à l'unanimité.
- Journée « habitants » dans le cadre des 10 ans du classement UNESCO.
Elle aura lieu, à l'initiative de la Communauté de Communes, le samedi 5 septembre 2009.
- Elections européennes le dimanche 7 juin 2009.
- Escalettes
Monsieur LALUBIN signale le mauvais état général des escalettes dans la cité et notamment celles situées à côté de l'immeuble du Docteur GRIMAL et en haut de la rue André Loiseau. Ces escalettes sont très empruntées par les saint-émilionnais mais aussi par les touristes. Monsieur le Maire précise qu'il va fermer l'accès à l'escalette GRIMAL par des moyens plus coercitifs, le temps que les travaux de restauration soient effectués.
- Le Docteur GRIMAL signale un danger en haut de la Côte de la Jeune : un accès à la cave d'un immeuble en bord de voie. Monsieur le Maire demande à Joël APPOLOT d'aller voir sur place.
- Xavier DAVID BEAULIEU propose de signaler la route du Milieu par des panneaux indiquant ce nom qui existe depuis plus de 150 ans.
- Philippe MERIAS signale des problèmes de sécurité routière récurrents sur le CD 122 entre Cadet Bon et Cadet Piola et propose soit de remonter le panneau d'agglomération soit de régler la vitesse à cet endroit-là à 70 km/h. La question sera soumise à la DDE pour avis et gestion.
- Philippe MERIAS présente une demande émanant de Monsieur SARRAZIN relative à l'organisation de promenades en calèche à Saint-Emilion. Cette demande sera étudiée en commission.
- Emmanuel RAMOS CAMPOS propose l'installation de vélos de type Velib' à la gare par exemple. Monsieur le Maire charge Emmanuel RAMOS CAMPOS de présenter le projet à l'Office de Tourisme.

- Fête du Saint-Emilion : Monsieur CABIRO fait part de la présence du Président National de l'INAO le samedi 20 juin à la Fête du Saint-Emilion, journée au cours de laquelle il sera intronisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.